SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

SE-UNSA Marne - Flash du 18 juin 2010

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint)

Au menu :

1/ 2nde phase du Mouvement
2/ Réforme des retraites
3/ Grève du 24 juin
4/ Evaluations nationales
5/ Solidarité avec le Var

1/ 2nde phase du Mouvement

Le groupe de travail sur le mouvement s'est déroulé à l'IA les 15 et 16 juin, en présence de représentants des organisations syndicales. Les affectations ont été définies dans l'ordre suivant : relance sur les directions d'école, cas particuliers, titulaires, stagiaires…au barème bien entendu. Tous les couplages et postes ont été attribués.
Le SE-UNSA a contacté chaque enseignant lui ayant confié son dossier de suivi syndical.
Certains collègues nous font part de graves difficultés à pouvoir rejoindre leur poste l'an prochain ; Une demande de révision d'affectation est toujours possible. Nous contacter pour cela. Il reste 56 PE2 sortants à nommer à la phase d'août.(date probable 27 août).
Prochaine CAPD : mercredi 23 juin après midi (congés formation –ineats /exeats- Liste aptitude PE – Mouvement – passage à la hors-classe…)

2/ Réforme des retraites + fiche pratique retraite mères de 3 enfants

Le projet de réforme des retraites est désormais connu : pour l'UNSA, c'est un projet injuste.
La principale mesure consiste à reporter l'âge légal de l'ouverture des droits de 60 à 62 ans en 2018. Elle s'accompagne d'une mesure tout aussi nocive et qui a été souvent passée sous silence, celle qui consiste à repousser de 65 à 67 ans en 2018 l'âge à partir duquel il sera possible de toucher une pension sans décote quand on n'a pas suffisamment d'annuités de cotisations. Avec ce projet de réforme, pour beaucoup de salariés, qui ne pourront se permettre d'avoir une retraite amputée par la décote, l'âge effectif de la retraite sera donc de 67 ans. C'est en cela que ce projet est profondément injuste car cette mesure pénalisera avant tout les salariés aux périodes d'activités incomplètes et en majorité, ce sont des femmes.

Pour les salariés effectuant des travaux pénibles, ce recul de l'âge n'est en rien compensé par les mesures contenues dans le projet, alors que leur espérance de vie est la plus faible.

Pour les fonctionnaires, la hausse des cotisations aurait pu se comprendre dans le cadre d'une politique salariale dynamique pour la fonction publique. Or après des années de stagnation des salaires, le gel des dépenses publiques et les 100 milliards d'euros de réduction du déficit jusqu'en 2013 annoncés par le Premier ministre vont amplifier l'austérité pour l'ensemble de la fonction publique.

Quant aux prélèvements nouveaux, ils se feront à dose homéopathique, frappent très peu les hauts revenus et ne correspondent pas à ce que l'UNSA avait demandé. Il suffit d'ailleurs de comparer ce que vont rapporter les mesures d'âge supportées exclusivement par les salariés (19 milliards d'euros en 2018) et les recettes nouvelles (4,4 milliards d'euros). Par exemple, la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu n'est augmentée que d'un point.

Plus que jamais, la balle est désormais dans le camp des salariés. Depuis des mois, les organisations syndicales assument leurs responsabilités dans le cadre de l'intersyndicale et des mobilisations qu'elle a impulsées.
Désormais, à eux de se mobiliser massivement le 24 juin pour bien signifier au Gouvernement que pour nous, rien n'est joué !

De nombreux collègues nous sollicitent déjà sur leur situation personnelle. Bien évidemment, nous produirons des documents de synthèse qui permettront de voir comment chacun sera impacté par cette réforme.
Il faut savoir que les textes définitifs seront votés en septembre.
Néanmoins, devant les nombreuses questions que nous avons sur la retraite des **fonctionnaires ayant 3 enfants**, nous vous mettons **en pièce jointe une fiche de synthèse** sur ce dispositif particulier.

3/ Grève du 24 juin

Rappel : pour les enseignants du 1er degré, les déclarations d'intention de grève doivent parvenir à votre IEN le lundi pour la grève du jeudi. Un fax est possible. → http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article396

RV à REIMS à 10H00 sous la bannière de l'UNSA (en fin de cortège , tirage au sort oblige !)

Il est important d'être visibles, et de participer à la manifestation !

4/ Evaluations nationales

Convenant des « imperfections » des protocoles 2009 et 2010, le ministère a organisé un groupe de travail pour faire évoluer « le dispositif ». Une première réunion a eu lieu le 2 juin, se concluant sur la nécessité de clarifier, pour le ministère, ses objectifs et la demande d'avis écrits aux organisations présentes en vue de la prochaine réunion le 23 juin.

L'avis du SE-UNSA :

Pour le SE-Unsa, s'il doit y avoir des évaluations nationales à l'école primaire, elles doivent être au service des élèves. C'est le sens de l'avis qu'il a formulé par écrit au ministère en vue d'un prochain groupe de travail le 23 juin.

Des évaluations pour tous les élèves de France doivent être utiles à chacun d'entre eux et viser l'objectif fondamental de l'école primaire, la maîtrise progressive du socle commun de connaissances et de compétences. Le moment de l'année et le codage doivent permettre la construction de remédiations. Pour cela, ces évaluations doivent se situer en début d'année scolaire et avoir un codage « fin » qui reflète le niveau d'acquisition de chacun.

Les propositions du SE-UNSA

Le SE-UNSA n'a jamais été demandeur d'évaluations bilans passées par tous les élèves dans toutes les écoles. En organisation syndicale responsable, nous prenons acte de la volonté du ministère de maintenir un dispositif d'évaluations nationales, comme cela a été réaffirmé lors de la dernière réunion, le 2 juin. C'est donc dans ce cadre là que se situera la proposition exprimée ci-dessous.

1) Donner une véritable dimension diagnostique à ces évaluations

La première des questions, dans l'attente d'un éclaircissement du ministère, est celle de l'objectif assigné à ces évaluations. Pour le SE-UNSA, si l'ensemble des élèves de France doit être soumis à un protocole national, celui-ci doit alors être au service de la réussite de chacun d'entre-eux. Il doit donc :

-viser l'objectif fondamental de la scolarité obligatoire, à savoir la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences,

-permettre de construire, en équipe, les remédiations nécessaires à chacun.

C'est de ces deux points que découlent le choix :

-des dates de passation : parce que des évaluations nationales doivent s'inscrire dans la logique du socle et la soutenir, elles doivent s'articuler autour des paliers 1 et 2 à atteindre respectivement en fin de CE1 et de CM2. Pour le SE-UNSA, il est essentiel par ailleurs de ne pas accroître la pression qui repose sur le cycle 2 et tout particulièrement sur le CP. Pour cette raison, des évaluations nationales doivent se placer en début de CE2 et CM2. Au début du CE2, elles permettraient de confirmer l'acquisition des compétences du palier 1 et envisager les éventuelles remédiations. Au début du CM2, elles pourraient permettre de valider une part des compétences du palier 2 et cibler celles qui resteraient à consolider dans cette dernière année de l'école élémentaire.

-des contenus : ils doivent obligatoirement être revus et adaptés en fonction des inadéquations constatées en 2009 et en 2010 et en fonction du changement de la date de passation pour les élèves de CM2.

du codage : parce que des évaluations nationales doivent permettre la construction de remédiations, elles doivent être placées en début d'année scolaire et avoir un codage «fin» reflétant la maîtrise des compétences du socle par chaque élève et permettant l'identification des « erreurs ». Le codage binaire actuel ne le permet pas.

2) Reconnaître et valoriser le travail des équipes enseignantes

Nous rappelons notre opposition à l'utilisation des résultats d'évaluations nationales à des fins de comparaison voire de classement des écoles et des équipes. Elles doivent être au contraire, un outil au service du dialogue avec les familles et de la dynamique du travail d'équipe. **Le SE-UNSA demande la substitution de l'indemnité versée aux enseignants participant au protocole par l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) pour les enseignants des trois cycles de l'école primaire.**

5/ Solidarité avec le Var / solidarité laïque → http://www.se-unsa.org/spip.php?article2338

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** / Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61** / Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** /

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6